



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

CROPSAV Corse

Xylella fastidiosa

*Direction Générale de
l'Alimentation*

Lundi 17 juillet 2017

Situation en Europe



Xylella fastidiosa en Europe

- Italie : stratégie d'enrayement mise en œuvre dans le sud des Pouilles. Seule la sous-espèce pauca a été identifiée à ce jour.
- Allemagne : 1 seul foyer, Xf subsp. fastidiosa. Les contaminations ont été observées sur laurier rose, romarin, et deux hybrides (Streptocarpus, Erysimum).
- République tchèque : suspicion de foyer levée – les analyses confirmatoires sont négatives.

Xylella fastidiosa en Europe : point sur la situation dans les îles Baléares



- Plus de 250 végétaux contaminés sur les îles de Majorque, Minorque et Ibiza
- Trois sous-espèces : pauca, multiplex et fastidiosa

Végétaux positifs	Sous-espèce de Xf
Olivier Oléastre Polygale à feuilles de myrte Frêne à feuilles étroites Figuier	multiplex
Amandier, Prunier, Cerisier, Vigne, Mimosa, Lavande dentée, Laurier rose, Romarin officinale, Ciste de Montpellier	autres



Symptômes sur figuier (Ficus carica)



Symptômes sur vigne

Xylella fastidiosa en Europe : point sur la situation dans les îles Baléares



- Décret d'interdiction de circulation de végétaux spécifiés dans l'ensemble de l'archipel des Baléares
- Audit de la Commission européenne pour évaluer la situation et la conformité des mesures prises au regard du droit européen du 12 au 23 juin 2017

Xylella fastidiosa en Europe : point sur la situation en Espagne continentale

- Juillet 2017 : première découverte de *Xylella fastidiosa* en Espagne continentale (Alicante, Castell de Guadalest)
- Verger d'amandiers avec perte de rendement (âgés de plus de 30 ans)
- Origine et détermination de la sous-espèce sont en cours d'investigation par les autorités espagnoles
- Mise en œuvre des mesures de lutte (décision d'exécution 2015/789/UE) : arrachage et destruction des végétaux contaminés, symptomatiques et hôtes



Enquêtes de traçabilité et remontée de filières

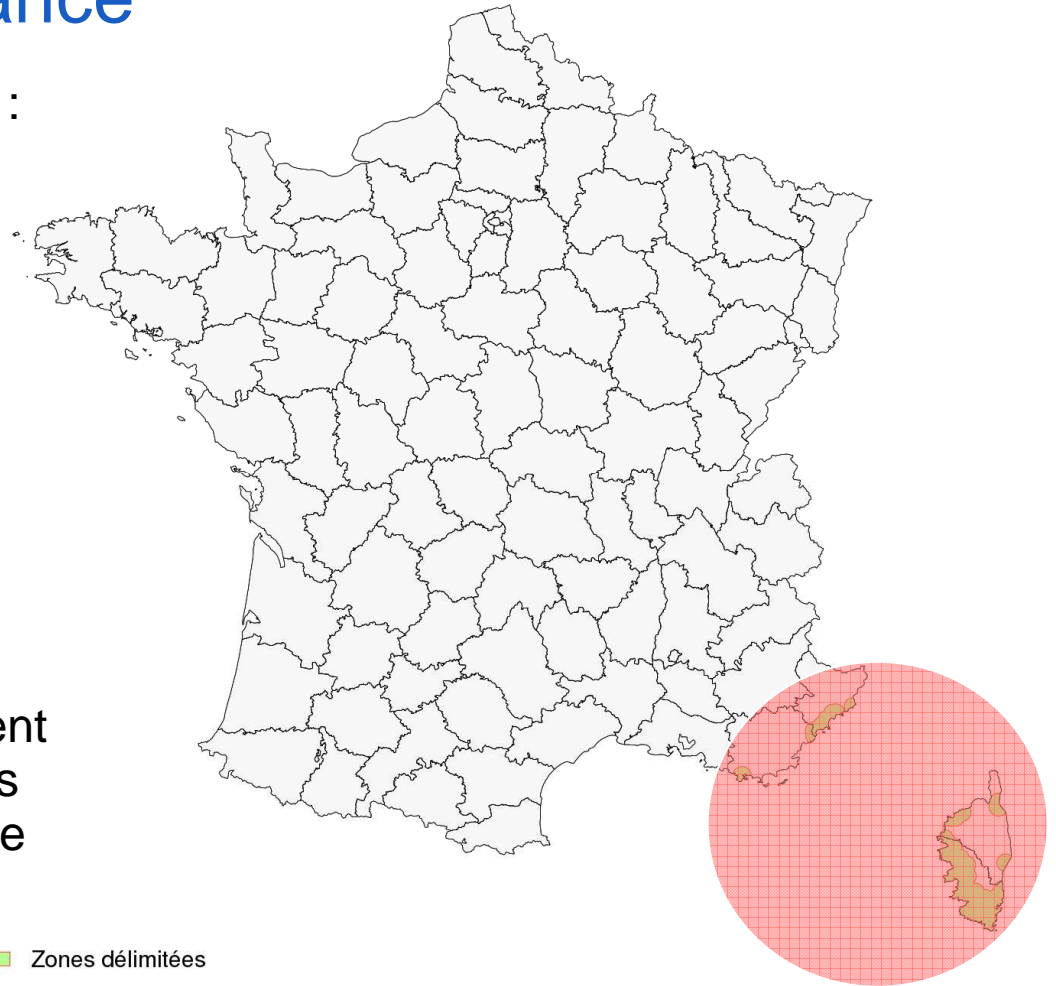
- Enquêtes de traçabilité ad hoc dès lors que :
 - découverte d'un nouveau foyer sur le territoire,
 - découverte d'une interception,
 - des informations sont transmises par un autre État membre.
- Description de la filière polygale par la Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire de la DGAL (2015 et actualisation en cours 2017)

Enquêtes de traçabilité : suite à la découverte de cas positifs dans les îles Baléares

- En janvier 2017, communication des autorités espagnoles du résultat des enquêtes de traçabilité : identification de clients français.
- Publication d'une note de service du DGAL le 30/01/2017 donnant ordre aux DRAAF de conduire des inspections phytosanitaires pour la recherche de *Xylella fastidiosa* dans les établissements identifiés.
- Bilan de la surveillance: toutes les régions concernées ont réalisé les enquêtes. Aucune contamination n'a été découverte.

Actualités sanitaires en France

- 363 foyers localisés dans les régions :
 - Corse : 342 foyers
 - PACA : 21 foyers
- Deux sous-espèces :
 - *Xf multiplex* identifiée pour 36 espèces végétales
 - *Xf pauca* identifiée dans un foyer en PACA sur 3 plants de *P. myrtifolia*
- Les contaminations ont majoritairement été observées (>80%) sur des plantes sauvages caractéristiques du paysage méditerranéen (maquis corse)

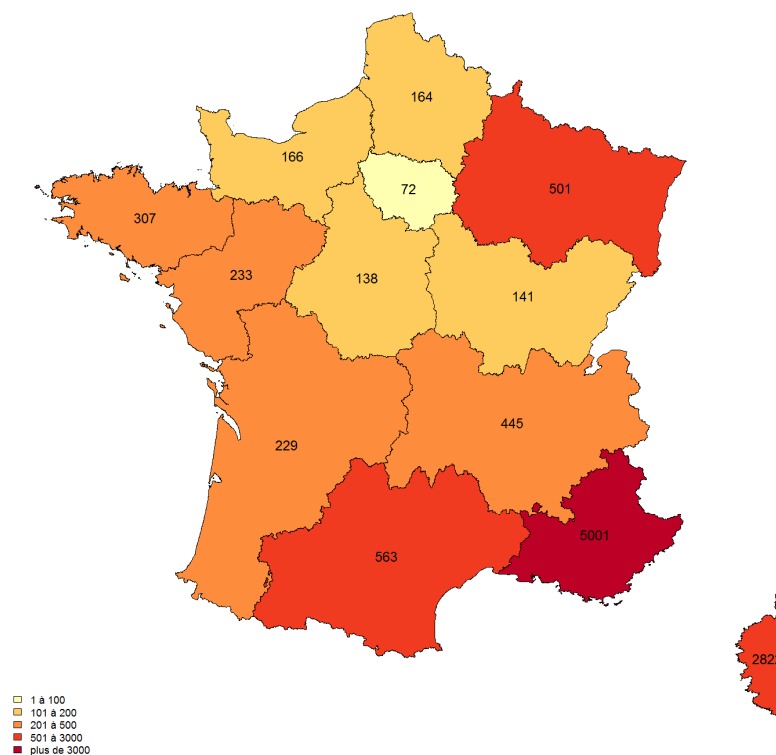


Bilan de la surveillance en France en 2016

- Plus de 10 000 inspections réalisées sur l'ensemble du territoire en 2016
- 11 213 prélèvements analysés
- 401 échantillons positifs



Nombre d'inspections par région en 2016



Réseau de laboratoires agréés

- Analyses de première intention par un réseau de cinq laboratoires agréés (LDA)
- Analyses de confirmation et d'identification par le Laboratoire National de Référence
- Méthodes d'analyses et règle de décision conforme à la norme OEPP PM 7/24



Pour en savoir plus :

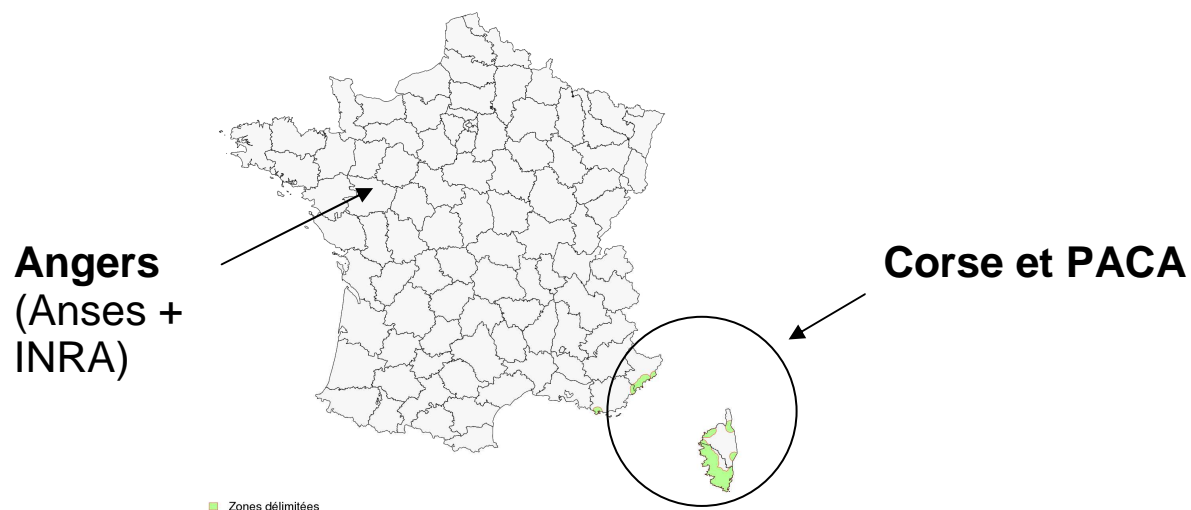
<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>



The screenshot shows the 'alim'agri' website, a portal for the French Ministry of Agriculture and Food. The main article is titled 'Xylella fastidiosa, une bactérie nuisible pour les végétaux'. The page includes a navigation menu with categories like 'PRODUCTION & FILIÈRES', 'ALIMENTATION', 'ENSEIGNEMENT & RECHERCHE', and 'MINISTÈRE'. A sidebar on the right contains a search bar, social media links, and a list of news items, including 'Influenza aviaire H5N8 : un foyer confirmé dans une basse cour dans le département du Nord' and '« Gare à la rage » : lancement de la campagne annuelle d'information et de prévention'. The article content features a large photo of a plant, a text introduction stating the first detection in France in October 2015, and a grid of six smaller images with captions: 'Xylella fastidiosa, c'est quoi?', 'La situation de Xylella en France et en Europe', 'Xylella : la surveillance du territoire français', 'Les mesures de lutte contre Xylella fastidiosa', 'Les outils de communication sur Xylella', and 'Xylella : liens utiles et documentation'.

Audit de la Commission européenne

- Du 20 au 31 mars 2017 : évaluation de la situation et des contrôles en France



- Rapport final prévu en septembre 2017

Audit de la Commission européenne

L'équipe d'audit a souligné :

- Organisation générale de l'autorité compétente : bonne organisation de la surveillance, élaboration d'instructions adéquates
- Communication : haut niveau de connaissance et bonne implication des parties prenantes
- Réseau de laboratoires : installations appropriées et bon système de contrôles

Audit de la Commission européenne

Points de vigilance relatifs à :

- (1) Pression de surveillance des zones tampons
- (2) Arrachage immédiat des végétaux hôtes
- (3) Communication : signalisations routières
- (4) Déplacement des végétaux spécifiés hors des zones délimitées
- (5) Amélioration de la méthode d'identification de la sous-espèce
- (6) Conformité de l'arrêté préfectoral de Corse d'avril 2015

Évolution de la décision d'exécution 2015/789/UE

- Demandes des autorités françaises
 - autorisation d'appliquer en Corse une stratégie d'enrayement, mieux adaptée au contexte environnemental et sanitaire – transmission à l'appui des éléments décrivant le contexte spécifique
 - référencement de la norme OEPP PM7/24 sur les méthodes d'analyses pour une meilleure harmonisation entre laboratoires européens
 - interdiction de plantation des *P. myrtifolia* en Europe
 - évolutions des conditions de délivrance de la dérogation de type 9,2 (=alternatives à la mise en œuvre d'une désinsectisation sur 200 m)
- Échéances : projet de modification de la décision
 - discussions Commission États membres depuis avril 2017 et vote prévu d'ici fin 2017